

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente
Titre : **Intégration des taxis B : état des lieux**
Initiante : Caroline Devallonné Dinbali

Il y a 10 ans, il existait trois catégories de taxis : A, B et C. L'arrivée d'Uber en 2015 a créé une forte concurrence. La loi cantonale sur les véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC) devait clarifier les responsabilités et les rôles de chacun.e en 2020.

Plus de 5 ans après, force est de constater que la situation ne s'est pas améliorée. La concurrence, parfois déloyale, reste très forte et ni le canton ni l'association intercommunale, ne se sont donné les moyens pour garantir les conditions d'exercice prévues par le système de concession délivrée par ladite association. De nombreux abus (usage des bonbonnes, utilisation des stations de taxis, maraudage, etc.) sont régulièrement répertoriés.

Dans ce contexte, en février 2026, la cour d'appel pénale du Tribunal cantonal a considéré que la catégorie B n'était pas conforme à la législation en vigueur. L'association intercommunale doit donc supprimer la distinction entre taxi A et B. À ce propos, une interpellation urgente, déposée par notre collègue Ilias Panchard, a été discutée dans notre hémicycle le 17 mars dernier.

Pour donner suite à la décision du tribunal cantonal, le Service intercommunal des taxis (SIT) a décidé de permettre aux conducteurs et conductrices de taxis « ex B » d'obtenir la concession A. Mais cette nouvelle disposition pose de nombreux problèmes.

Premièrement, l'obligation d'affiliation à *Taxi Service* comme unique diffuseur de courses a pour conséquence que la centrale doit soudainement intégrer un nombre important de véhicules, sans y être préparée. Deuxièmement, le nombre de courses attribuées à chaque conducteur pourrait se voir réduit par l'arrivée de véhicules supplémentaires, sans que la clientèle de l'ex-catégorie B ne se reporte mécaniquement sur les appels à la centrale. Troisièmement, l'équipement de chaque véhicule pour être relié à la centrale d'appel a un coût.

De plus, cela reporte le prochain appel d'offres, alors que de nombreux conducteurs et conductrices employé·e·s par des taxis A attendent depuis longtemps d'obtenir une concession, qui vont dès lors être délivrées à des professionnel·le·s qui pour certain·e·s sont moins expérimenté·e·s.

Par ailleurs, le système de taxe au sein de *Taxi Service* pose également question. Celle-ci étant fixe, son montant est à régler indépendamment du nombre de conductrices ou conducteurs affilié·e·s et du nombre de courses attribuées.

Enfin, relevons que la ville de Lausanne fournit des prestations à l'association intercommunale et à son service. Les communes ont notamment la charge du contrôle du respect des règles en vigueur. Pour le territoire lausannois, des policiers et des policières du corps communal étaient spécialement formé·e·s à cette tâche, mais, à la connaissance des soussigné·e·s, et à la suite de départs non remplacés, il n'y a plus que deux personnes qui assument cette fonction. Or, malgré plusieurs demandes d'augmentation des contrôles, adressées tant au Service intercommunal qu'à notre Municipalité – pour lutter notamment contre la concurrence déloyale et garantir les droits des taxis concessionnés – le rapport de gestion 2025 dudit service indique une diminution des contrôles diurnes, passant de 48 en 2024 à 27 en 2025. Le nombre de contrôles nocturnes reste identique : 12, ce qui semble très faible.

Avec si peu de contrôle et une situation de concurrence déloyale très ancrée dans la pratique de nombreux·ses acteurs et actrices du domaine, on ne garantit pas les conditions de travail des taxis officiels. De ce fait, nous n'atteignons pas ce que la réglementation devrait leur garantir, tel que prévu dans le cadre des concessions. Depuis la décision d'intégrations des taxis « ex B », certains chauffeurs font même état d'une diminution de 20 à 30 % de leur chiffre d'affaires.

Bien que la Municipalité délègue sa compétence de gestion des taxis à l'association intercommunale, nous lui adressons ici nos questions, car nous souhaitons entendre la Municipalité sur ces problématiques et sur les initiatives qu'elle envisage d'entreprendre, mais également, car il n'a pas été possible d'en faire état lors de la séance du Conseil intercommunal des taxis qui a eu lieu le 20 mai 2026. Dans ce contexte, l'urgence est demandée pour le traitement de la présente interpellation, au motif que des points importants doivent pouvoir être traités avant la prochaine séance dudit Conseil, qui ne se tiendra qu'en novembre 2026.

- Depuis la décision du tribunal cantonal, combien de taxis « ex B » ont rejoint *Taxi Service* et de quelle manière la moyenne du nombre de courses attribuées par véhicule en a été impactée ?
- Quelles sont les démarches entreprises par le SIT pour s'assurer que les courses anciennement attribuées aux taxis B soient récupérées par la centrale d'appel *Taxi Service* ?
- Le SIT peut-il garantir des conditions viables à l'ensemble des taxis concessionnés, par exemple en soutenant la centrale de diffusion dans un processus de modernisation ou d'adaptation des taxes (par exemple au prorata du nombre de courses attribuées ou avec un plafond, via un pourcentage du revenu des courses effectuées) ?
- Pourquoi les contrôles ont-ils encore diminué et combien de policiers et de policières sont-ils-elles formé·e·s pour faire la distinction entre VTC et taxis et, le cas échéant, verbaliser ? Et qu'en est-il au niveau cantonal, au sein de la police du commerce ?
- La ville de Lausanne n'assure-t-elle pas une part excessivement importante de ces contrôles, comparativement aux autres communes ? Les agent·e·s des autres corps, intervenants sur les autres territoires, sont-ils-elles suffisamment nombreux·ses et formé·e·s aux enjeux de ces contrôles ?
- Le canton de Genève a défini un cadre légal contraignant concernant les relations employés-employeur pour UBER comme diffuseur de course. Qu'en est-il du contexte vaudois et lausannois ?

Lausanne, le 6 juin 2026

Signataires :

Caroline Devalloné Dinbali



Pierre Conscience



Yusuf Kulmiye

Ilias Panchard

Jean-Luc Masson



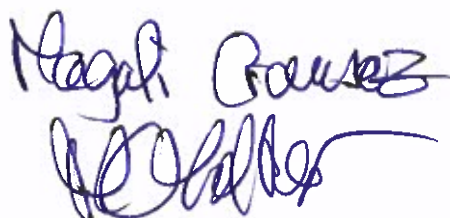
SANA LOUIS



Samsou Yeman



Magali Goumaz



Virginie Zinder

